

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAG2010012

Signataire : FG/SD

OBJET :51 rue Sadi Carnot, bâtiment A, cadastré U n° 50 : acquisition des lots n° 1 et 4 correspondant à un local commercial et un appartement, appartenant à la succession HAMIDOUCHE, gérée par la DNID.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les courriers de la commune du 21 août 2009 et du 24 décembre 2009,

Vu la lettre de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales du 18 décembre 2009,

Vu l'avis des services de France Domaine du 26 juin 2009,

Vu le budget communal,

Considérant que la commune est déjà propriétaire ou copropriétaire d'entités foncières, notamment au 51 rue Sadi Carnot bâtiment A, ainsi que des parcelles mitoyennes,

Considérant l'intérêt pour la commune d'Aubervilliers d'acquérir ces lots de copropriété afin de constituer des réserves foncières qui permettront de construire un équipement public scolaire,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'acquérir le local commercial et l'appartement, lots n° 1 et 4, situés 51 rue Sadi Carnot bâtiment A à Aubervilliers, cadastré U n° 50, appartenant à la succession HAMIDOUCHE Madjid, gérée par la Direction Nationale d'Interventions Domaniales.

DIT que l'acquisition s'effectuera au prix de 128160 € valeur occupée.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

Les dépenses résultant de cette acquisition seront imputées au budget de l'exercice en cours au 203-2138-824

Pour le Maire

L'adjoint délégué